

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 18/01/2022 BOP

### I – DEFINITION DU POSTE

1	<b>ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE</b> Pôle Médico-Technique – Service : Rééducation Réadaptation Fonctionnelle – Unité : Kinésithérapie
2	<b>LIBELLE DU POSTE :</b> Masseur-kinésithérapeute
3	<b>NIVEAU DE RESPONSABILITE :</b> 3
4	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> B
5	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE :</b> B
5	<b>FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> FSA
6	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b> Budget du Centre Hospitalier de la Polynésie française <b>CHAPITRE :</b> 64 <b>ARTICLE :</b> 11 <b>PARAGRAPHE :</b> 21 <b>CODE POSTE :</b> 0855
7	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> IDV – TAHITI – PIRAE – TAAONE
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :</b> Le masseur- kinésithérapeute réalise des actes dont le but est de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il effectue sur prescription médicale, des soins de masso-kinésithérapie aux patients hospitalisés ou non, dans le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles, conformément aux objectifs de réadaptation qui ont été déterminés avec les équipes médicales et paramédicales.
9	<b>EFFECTIFS ENCADRES</b> A                      B                      C                      D                      Autres <b>NOMBRES :</b> Néant
10	<b>SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :</b> Cadre de santé de l'unité de Kinésithérapie
11	<b>MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :</b>
12	<b>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</b> - Travail en journée continue : du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 14h30 ; - Garde de 08 à 12h le week-end et le jour férié (à tour de rôle).
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> - Prendre connaissance chaque matin des prescriptions médicales auprès de l'équipe soignante de son unité ; - Planifier les soins de masso-kinésithérapie en concertation avec l'équipe soignante ; - Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins ; - Mettre en œuvre des actes et des techniques de soins qui lui paraissent les plus appropriées ; - Transmettre des informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins sur une fiche de liaison placée dans le dossier infirmier du patient hospitalisé et un dossier propre au service de rééducation pour les patients externes ; - Assister aux réunions qui ont un impact sur le suivi du patient en fonction de son emploi du temps ; - Saisir le relevé d'activité hebdomadaire sur le document prévu à cet effet (codage PMSI).
14	<b>ACTIVITES ANNEXES :</b> - Accueillir et suivre des élèves masseurs-kinésithérapeutes en stage dans le service ; - Participer aux actions de formation mise en place dans l'établissement ; - Contribuer à la formation d'autres professionnels à l'IFSI et au CHPf ; - Participer annuellement aux journées de représentation professionnelle organisées par le ministère de l'éducation ; - Participer en tant que membre à certaines commissions institutionnelles (Clud) ; - Gérer le matériel utilisé en kinésithérapie ; - Entretien et nettoyer le matériel selon les procédures d'hygiène en vigueur dans l'établissement ; - Effectuer des remplacements dans les différents services en collaboration avec ses collègues lors de congés ou arrêts de travail.

## II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : KINESITHERAPEUTE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Détenir une rigueur méthodologique et organisationnelle, avoir le sens du temps et des priorités ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Savoir analyser et évaluer sa pratique professionnelle ;		X	
	- Savoir mettre en œuvre les actions et procédures permettant d'assurer le suivi et la traçabilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;		X	
	- Être capable d'adaptation ;		X	
	- Maîtriser les techniques de communication ;		X	
	- Maîtriser le vocabulaire technique ou médical dans son domaine d'activité ;			X
	- Connaître la langue tahitienne.	X		

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience sur un poste similaire dans un centre hospitalier.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400, formation en hygiène hospitalière.
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum.
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :